

Compte rendu du Conseil de quartier CLERMONT mercredi 13 novembre 2019

- Bernard Charpenet, Président du Conseil de Quartier Clermont,
- les membres du Conseil de Quartier Clermont,
- Havva Hemek, animatrice Energie, service Développement Durable, Roannais Agglomération,
- Isabelle Damian-Farjot, ambassadrice du tri, Roannais Agglomération,
- Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Bernard Charpenet accueille l'assemblée et ouvre la séance à 18h00.

La voirie

Olivier Jandard fait le point sur l'ensemble des demandes du Conseil, contenues dans le document ci-joint.

Questions:

- M. René Suchaille, 19 rue Antoine Chaperon (04 77 67 30 11), riverain du square Antoine Chaperon, s'exprime autour de l'aménagement récent du square Antoine Chaperon : depuis les travaux, dont il regrette, selon lui, un manque d'informations, il rencontrerait des difficultés pour accéder à sa propriété. François Chaize rappelle la concertation de tous les riverains qui a entouré ces aménagements, et propose que cette personne soit reçue par l'Adjoint en charge de la voirie, et les services, pour examiner les ajustements possibles. *A réception de ce compte-rendu, une rencontre sur site, Ville/riverains est programmée vendredi 22 novembre à 15h.*
- Les trottoirs rue Louis Ranvier sont très dégradés.

L'extension des consignes de tri, intervention de Roannais Agglomération

Isabelle Damian-Farjot et Haava Emek présentent les nouvelles consignes de tri des déchets, diaporama ci-joint.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, contient plusieurs dispositions autour du tri, dont une qui impose l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022.

Roannais Agglomération a décidé d'appliquer cette directive dès janvier 2020. Le taux de valorisation des déchets ménagers de 40% en 2017 devrait ainsi atteindre 55% en 2020, et 65% en 2022.

Dès janvier 2020, tous les emballages seront admis dans la collecte sélective aux points d'apport volontaire sur les 40 communes de Roannais Agglomération, c'est-à-dire les films et sacs plastiques, barquettes, pot de yaourts, petits emballages en aluminium et acier... Cette nouvelle méthode de tri vise à améliorer l'efficacité de la collecte de plastiques. Ainsi allégées, nos poubelles ne conserveraient que 30% de leur poids actuel et 3000 tonnes de déchets pourraient ainsi être recyclées.

Une large communication entourera cette démarche, à destination de tous les publics, via la diffusion de documents pédagogiques, les réseaux sociaux, la création d'un film, les panneaux LED et Decaux...

Questions :

- Quid du tri sélectif en immeubles ? il apparait effectivement que le tri sélectif en habitat collectif n'est pas performant : points tri souvent éloignés, stockage difficile en appartement...Des efforts devront être fournis pour répondre à cette problématique: améliorer la dotation en bacs, sensibiliser les résidents et leurs relais (bailleurs, régies, gardiens d'immeubles), adapter les espaces de tri intérieurs et extérieurs aux contraintes des habitants...
- Quid des encombrants ? Les animatrices rappellent le service de ramassage des encombrants, réservé aux particuliers de Roannais Agglomération. Gratuit, il est effectué par la société coopérative d'intérêts collectifs C3R (collecte, réemploi et recyclage en Roannais), qui emploie des personnes en insertion. Il suffit de prendre rendez-vous en appelant le numéro vert 0800 00 08 56 (appel gratuit depuis un poste fixe). La société C3R fixe un rendez-vous dans un délai de 3 à 5 semaines suivant le lieu d'habitation. Le ramassage se fait en présence de l'utilisateur, à son domicile, du lundi au samedi entre 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Les encombrants ne doivent pas être stockés sur la voie publique.

Objets acceptés : déchets volumineux et lourds, mobilier, électroménager, produits toxiques, mobilier de jardin, vaisselle, livres.

Collecte des déchets verts : uniquement pour les communes de Roanne, Villerest, Le Coteau, Commelle Vernay, Riorges et Mably.

Déchets refusés : pneus, déchets de soins, gravats.

- Y a-t-il des caméras vidéo surveillance sur les sites de tri ? : quelques unes ont été installées dans l'objectif de lutter contre les dépôts sauvages, lesquels coûtent 350 000 € par an à Roannais Agglomération. A noter que les images ne peuvent être retenues que sur réquisition du Procureur de la République.
- Quid du tri du verre : seuls les bouteilles, pots, bocaux, et flacons peuvent être recyclés. Les autres verres : culinaires (vaisselles et plats transparents), miroirs, verre non transparent et coloré, porcelaine, faïence...ne doivent pas être déposés dans les conteneurs car ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre et détérioreraient la qualité de production. A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit toute une série de tri et soufflage pour éliminer les métaux ferreux ou non ferreux (acier, aluminium...), les matériaux infusibles, les éléments indésirables (bouchons, papier). Le verre, une fois débarrassé de toutes ses impuretés, est ensuite transformé en calcin (petits morceaux de verre), puis recyclé en verre de couleur.
- Faut-il ôter les capsules métalliques des bocaux et les bouchons des bouteilles ? C'est sans grande importance, mais il est préférable de les enlever avant de déposer le verre d'emballage dans le conteneur. Les capsules restantes seront éjectées grâce au tri.

Les animations

Bernard Charpenet fait un retour sur les dernières animations :

- la fête de quartier, samedi 6 juillet 2019, place des Cerisiers. Moins de participants que pour l'édition 2018. Pour autant, des moments chaleureux et de belles animations, dont les danses mahoraises très appréciées. La manifestation a toutefois dû s'interrompre en raison de la pluie. La

prochaine fête de quartier aura lieu un dimanche, jour semble t-il préféré au samedi, et ce sera le 5 juillet 2020.

- le « petit dèj » du samedi 14 septembre, de 8h à 13h. Le Conseil a participé à l'animation de la boulangerie Bérend 3, rue Eugène Bichon - promotion de ses produits- en offrant un café à tous les habitants. Beaucoup de convivialité et d'échanges, une très belle animation à renouveler. La présence de nombreux élus a été remarquée et appréciée.

En perspective :

- Animation de Noël, mercredi 18 décembre à partir de 14h salle Fontalon, pilotée par le Centre Social. Le Conseil offrira le spectacle pour les enfants à hauteur de 900 €, ainsi que le goûter.

Bernard Charpenet regrette le manque récurrent de bénévoles dans la mise en oeuvre des animations. Le Centre Social propose de solliciter les associations pour parer ce manque.

Questions diverses

- Rue du Moulin à Vent : un changement du sens de circulation a certes été envisagé lors d'une commission voirie du Conseil, toutefois, rien ne sera acté avant une concertation élargie à tous les riverains.
- Rue de Villemontais, trottoirs très dégradés, plots renversés.
- Rue de Clermont. Un nouvel habitant du quartier signale la circulation dangereuse dans cette rue, et notamment l'absence d'aménagements sécurisés pour les cyclistes. La vitesse des automobilistes est excessive dit-il, les passages piétons non respectés, qui plus est, dans un secteur comprenant beaucoup d'écoles. François Chaize répond que la largeur de voirie ne permet pas de créer une voie cycliste. S'agissant des aménagements en faveur du ralentissement des automobilistes, il faut savoir qu'ils sont également générateurs de nuisances pour les riverains proches. Nathalie Goutorbe rappelle la volonté de M. le Maire de créer des aménagements en faveur des cyclistes, elle se traduit par sa demande aux services d'en étudier la faisabilité chaque fois que des travaux de voirie sont engagés dans un secteur de la Ville. Pourquoi ne pas « casser cette ligne droite », par des aménagements spécifiques qui inciteraient à une réduction de la vitesse ? propose Michel Sabaté.
- Pourquoi ne pas profiter des panneaux LED pour faire de la sensibilisation à la sécurité routière ? propose Karima Smie .

Toutes les remarques et suggestions seront examinées lors de la prochaine commission voirie.

Bernard Charpenet clôture la séance à 20h.

**Prochain Conseil de Quartier Clermont
mercredi 19 février 2020 à 18h30
au club Suzanne Lacore 29, rue Bravard**

Merci de votre participation.